

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mardi 9 avril 2019 à 19 heures 30 en mairie, en séance publique,
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2019 (*date de télétransmission*)
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Quorum : 8

Etaient présents : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET**, Georges **COLLOMB**, Valérie **BAUD-LAVIGNE**, Corinne **CHESSEL** (*a rejoint à 19 heures 46*), Guillaume **SAILLY**, Paul **JACQUIER-DURAND**, Patrice **BLOMME**, Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, Dominique **THIOLLAY**, Gérald **CALMUS**

Etaient absents : Philippe **FARIZON**, Jérémy **BAILLIF**, Isabelle **COLLOMB**

Etait excusé : Eric **BAILLOT**

Avait donné pouvoir :

- Eric **BAILLOT** à Paul **JACQUIER-DURAND**

A été élu secrétaire de séance : Guillaume **SAILLY**

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 19 heures 39.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré et vote à mains levées,

Administration générale – Approbation du compte-rendu de la seance de conseil municipal du 12 février 2019

A l'unanimité,

A ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique de Conseil Municipal du 12 février 2019 tenue sous la présidence du Maire.

Administration générale – Approbation du compte-rendu de la seance de conseil municipal du 12 mars 2019 de 20 heures sous la présidence du Maire

A l'unanimité,

A ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique de Conseil Municipal du 12 mars 2019 tenue à 20 heures sous la présidence du Maire.

Administration générale – Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 12 mars 2019 de 19 heures 30 sous la présidence déléguée de la 1^{ère} Adjointe au Maire

M. le Maire ayant cédé la présidence de séance à Mme Aline DURET, Première Adjointe agissant en qualité de Présidente de séance en compétence déléguée en application de l'arrêté municipal n° 2014-34 du 25 mai 2014 pour ce qui tout ce qui touche à la location du domaine public à des fins commerciales ; M. le Maire ne participant ni au débat ni au vote.

A l'unanimité,

A ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique de Conseil Municipal du 12 mars 2019 tenue à 19 heures 30 sous la présidence de Mme la Première Adjointe au Maire agissant en compétence déléguée en application de l'arrêté municipal n° 2014-34 du 25 mai 2014.

- Madame Corinne CHESSEL, Maire-Adjointe rejoint la séance à 19 heures 46.

Ensuite sous la présidence de Madame Aline DURET, Première adjointe au Maire, Monsieur Jean-François KUNG, Maire s'étant retiré de la séance.

Approbation du Compte de Gestion 2018 du Receveur Municipal

VU la circulaire préfectorale en date du 20 février 2015 portant instructions budgétaires aux Maires et Présidents des EPCI du Département de la Haute-Savoie ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité

A DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, M. Yves DEPEYRE en poste en Trésorerie de Douvaine jusqu'au 31 mai 2018, puis Mme Chantal PELLETIER à compter du 1^{er} juin 2018, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sous la présidence de Madame Aline DURET, Première adjointe au Maire,
Monsieur Jean-François KUNG, Maire s'étant retiré de la séance préalablement au vote,

Approbation du compte administratif 2018 Principal et Annexes « Port de Plaisance » et « Parcs de Stationnement »

Délibérant sur le compte administratif de 2018 dressé par Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

A l'unanimité,

1° lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14						
Résultats reportés		244 263,05 €	86 026,26 €			158 236,79 €
Opérations de l'exercice	1 531 691,58 €	1 941 647,22 €	692 799,25 €	593 632,69 €	2 224 490,83 €	2 535 279,91 €
TOTAUX	1 531 691,58 €	2 185 910,27 €	778 825,51 €	593 632,69 €	2 224 490,83 €	2 693 516,70 €
Résultats de clôture		654 218,69 €	185 192,82 €			469 025,87 €
Restes à réaliser			1 361 935,53 €	1 125 785,00 €	1 361 935,53 €	1 125 785,00 €
TOTAUX CUMULES		654 218,69 €	1 547 128,35 €	1 125 785,00 €	1 361 935,53 €	1 594 810,87 €
RESULTATS DEFINITIFS		654 218,69 €	421 343,35 €			232 875,34 €
COMPTE ADMINISTRATIF PORT DE PLAISANCE M4						
Résultats reportés		133 700,13 €		97 181,85 €		230 881,98 €
Opérations de l'exercice	381 963,80 €	518 691,12 €	464 459,48 €	368 378,31 €	846 423,28 €	887 069,43 €
TOTAUX	381 963,80 €	652 391,25 €	464 459,48 €	465 560,16 €	846 423,28 €	1 117 951,41 €
Résultats de clôture		270 427,45 €		1 100,68 €		271 528,13 €
Restes à réaliser			116 676,91 €	26 724,10 €	116 676,91 €	26 724,10 €
TOTAUX CUMULES		270 427,45 €	116 676,91 €	27 824,78 €	116 676,91 €	298 252,23 €
RESULTATS DEFINITIFS		270 427,45 €	88 852,13 €			181 575,32 €
COMPTE ADMINISTRATIF PARCS DE STATIONNEMENT M4						
Résultats reportés		206 022,24 €		106 314,01 €		312 336,25 €
Opérations de l'exercice	401 083,21 €	588 037,32 €	69 544,36 €	147 391,80 €	470 627,57 €	735 429,12 €
TOTAUX	401 083,21 €	794 059,56 €	69 544,36 €	253 705,81 €	470 627,57 €	1 047 765,37 €
Résultats de clôture		392 976,35 €		184 161,45 €		577 137,80 €
Restes à réaliser			343 661,49 €	0,00 €	343 661,49 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		392 976,35 €	343 661,49 €	184 161,45 €	343 661,49 €	577 137,80 €
RESULTATS DEFINITIFS		392 976,35 €	159 500,04 €			233 476,31 €

2° a constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° a reconnu la sincérité des restes à réaliser ;

4° a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Puis à nouveau sous la présidence de M. Jean-François KUNG, Maire

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif "principal" 2018

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif "Principal" M14 de l'exercice 2018 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget Principal ;
Constatant que le compte administratif du budget Principal 2018 présente un excédent de fonctionnement de 654 218,69 euros ;

A l'unanimité,

A DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif Principal 2018 comme suit :

<u>Pour Mémoire :</u>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur de 2017)	244 263,05
Résultat de l'exercice 2018 en excédent	409 955,64
Résultat de clôture au 31 décembre 2018 en excédent	654 218,69

Affectation obligatoire

* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter.....	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068)	421 343 ,35
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) ligne 002	232 875,34

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif annexe "Port de plaisance" 2018

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif du budget annexe M4 "Port de Plaisance" relatif à l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget Annexe « Port de Plaisance »,
Constatant que le compte administratif du budget annexe « Port de Plaisance » 2018 présente un excédent de fonctionnement de 270 427,45 euros ;

A l'unanimité,

A DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif Annexe "Port de plaisance" 2018 comme suit :

<u>Pour Mémoire :</u>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur de 2017).....	133 700,13
Résultat de l'exercice 2018 en excédent	136 727,32
Résultat de clôture au 31 décembre 2018 en excédent....	270 427,45

Affectation obligatoire

* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter.....	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068)	88 852,13
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) ligne 002	181 575,32

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif annexe "Parcs de stationnement" 2018

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif du budget annexe M4 "Parcs de stationnement" relatif à l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget Annexe "Parcs de stationnement",

Constatant que le compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement municipaux 2018 présente un excédent de fonctionnement de 392 976,35 euros ;

A l'unanimité,

A DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif Annexe "Parcs de stationnement" 2018 comme suit :

Pour Mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de 2017)	206 022,24
Résultat de l'exercice 2018 en excédent	186 957,11
Résultat de clôture au 31 décembre 2018 en excédent	392 976,35

Affectation obligatoire

* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....

Déficit résiduel à reporter.....

* à l'exécution du virement à la section d'investissement

(Compte 1068) 159 500,04

Solde disponible affecté comme suit :

* affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....

* affectation à l'excédent reporté

(report à nouveau créditeur) ligne 002..... 233 476,31

Adoption du Budget Primitif « Principal » et les Annexes « Port de plaisance » et « Parcs de stationnement municipaux » 2019

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-François KUNG, Maire des orientations budgétaires de l'exercice 2019 portant poursuite significative de l'investissement de la Commune d'ici à la fin de la présente mandature ;

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2019 « Principal » et ses Annexes « Port de Plaisance » et « Parcs de stationnement municipaux », le développement effectif des recettes patrimoniales et de celles des régies « Port » et « Parkings », ainsi que la reprise du résultat en excédent de l'exercice budgétaire consolidé 2018 ;

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 COM annonçant le produit attendu de la fiscalité directe locale de l'année 2019 au montant de 622 904,00 euros représentant une progression du produit sur un an de 4,40 % sans hausse des taux d'imposition communaux des trois taxes directes locales ;Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2019 Principal et ses annexes « Port de plaisance » et « Parcs de stationnement municipaux » et les programmes d'investissement proposés pour le développement des infrastructures communales, s'agissant cette année en particulier de la construction de la Maison des Associations, de la réalisation en cours en sortie Ouest comme Est de l'agglomération d'YVOIRE de la Via Rhôna Sud Léman sous maîtrise d'ouvrage de THONON Agglomération avec une participation financière de la commune à hauteur de 20 % ; de l'acquisition d'une balayeuse-aspirateur, de travaux importants de réfection des sols à exécuter à l'automne 2019 au parking « Les Jardins » ; du gros dragage d'entretien à réaliser au port des Pêcheurs en septembre prochain ; la mise en œuvre du plan de vidéo-protection à l'espace communal qui sera à coordonner dans sa réalisation dès l'automne

2019 avec les travaux de la 1^{ère} tranche prévue pour l'aménagement qualitatif des espaces publics et des voiries des abords du centre-bourg historique ;
Considérant la réduction significative de l'annuité de la dette agrégée au montant de 396 699 euros pour 2019, qui la moins élevée depuis 2003 représente une charge de 15,84 % au regard des recettes réelles de fonctionnement de la commune ;
Sur la proposition de M. le Maire,

A l'unanimité,

A ADOPTE le budget primitif 2019 Principal et ses Annexes « Port de Plaisance » et « Parcs de stationnements municipaux » tels que présentés par M. le Maire sans modification des taux communaux de la fiscalité directe locale et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL Nomenclature M14

Section de Fonctionnement : **2 143 618,04 €**

Section d'Investissement : **2 469 329,58 €**

BUDGET ANNEXE « PORT DE PLAISANCE » M4 (hors taxes)

Section de Fonctionnement : **691 714,92 €**

Section d'Investissement : **239 986,00 €**

BUDGET ANNEXE « PARCS DE STATIONNEMENT MUNICIPAUX » M4 (hors taxes)

Section de Fonctionnement : **783 476,31 €**

Section d'Investissement : **573 679,19 €**

A PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement pour chaque budget au titre de l'exercice 2019.

Fixation des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019

Considérant l'état de notification n° 1259 COM des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2019 ;

Considérant le budget communal 2019 adopté en équilibre et notamment le produit de la fiscalité directe locale attendu au montant de 622 904,00 euros ;

Sur la proposition de M. le Maire ;

A l'unanimité

A DECIDE de reconduire purement et simplement pour l'année 2019 les taux d'imposition des trois taxes directes locales tels que fixés l'an dernier, savoir :

- pour la Taxe d'habitation **14,75 %**
- pour la Taxe foncière bâti..... **17,71 %**
- pour la Taxe foncière non bâti..... **64,79 %**

correspondant à un produit fiscal attendu au montant de 622 904,00 euros représentant une progression de 4,40 % du produit prévisionnel des contributions directes locales à recevoir pour l'année 2019 par rapport au produit effectif perçu l'année précédente.

Travaux divers

Entendu précédemment l'exposé de M. le Maire concernant les divers travaux d'investissement déjà engagés sur le terrain ou à ouvrir au cours de l'exercice budgétaire 2019 ;

Entendu qu'il conviendra ce printemps de prévoir à nouveau quelques travaux d'entretien courant (type emplois) aux chaussées des voies communales extra muros en particulier du chemin des Mottes, ce dernier qui va nécessiter très vite de plus importants travaux au vu du développement de la construction sur les secteurs des Mérides et de la Motte Ouest ;

A ACTE sans observation ce rapport de M. le Maire.

Gestion des emplois permanents et saisonniers

Entendu qu'il sera pourvu, en suivi de la mutation du chef de poste de la police municipale mutualisée, par le développement d'un nouveau service d'ASVP en adéquation à l'échelle des deux communes touristiques de Nernier et Yvoire,

Considérant qu'une prochaine rencontre des Maires est programmée à ce sujet avec la commune de Nernier pour l'examen des conditions dans lesquelles pourra se poursuivre immédiatement pour le besoin de la saison estivale 2019, puis évoluer la mutualisation du service considéré à court et moyen terme ;

Entendu que s'agissant d'un 4^{ème} agent contractuel à employer au service des parcs de stationnement, il sera procédé à son embauche dès le 1^{er} juin prochain pour la durée de la période estivale allant jusqu'au 30 septembre sur le fondement de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2017 en suivi du départ en disponibilité d'un agent permanent du service à la date du 1^{er} mai 2019 ;

A ACTE sans observation ce rapport de M. le Maire.

Questions diverses

Acquisition des délaissés du chemin des Moralles

Dans le cadre de cette opération acquisitive pour la régularisation des délaissés privés de la voirie communale « chemin des Moralles », il convient à l'organe délibérant d'acter la nouvelle numérotation cadastrale de parcelles en cours d'achat par la Commune à la suite d'une récente division interne à la propriété des Consorts DELERCE, s'agissant des parcelles cadastrées section A n° 2257 de 2 m² et n° 2256 de 8 m² (anciennement numérotée A 2196), ainsi que A n° 2252 de 33 m² représentant toujours une superficie totale de 43 m² à acquérir au prix initial offert et accepté de 40 euros par mètre carré, soit la somme totale de 1 720 euros ;

Vu le budget communal adopté pour 2019 ;

Par onze voix contre une (Georges COLLOMB),

A APPROUVE la substitution des nouveaux numéros de parcelles sus indiqués en complément à la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2018 portant décision d'achat et a donné autorisation de signature à M. le Maire des actes notariés afférents avec les propriétaires concernés par cette modification.

Communications de M. le Maire

- A indiqué que l'exposition « Les Fantômes du Léman » est en place pour une première période, laquelle présente notamment le naufrage du bateau « Sainte Odile » qui a eu lieu le 7 août 1970 au droit de la commune d'Yvoire ayant entraîné la mort de sept personnes.

- A fait connaître que la CGN souhaite présenter au public sur le port d'Yvoire un panneau particulier exposant l'histoire de ses 8 prestigieux bateaux à vapeur moyennant une participation financière forfaitaire de 1000,00 euros de la commune pour la réalisation de l'opération. Accord a été confirmé pour la pose du panneau sur la toiture-terrasse de la Capitainerie.

- A entendu que la réalisation du prochain « Quoi de Neuf » qui portera présentation du bilan du présent mandat est en bonne voie pour diffusion aux habitants début mai :

- A souhaité que la liaison de la partie piétonne existante de la rue des Mollards avec le nouveau tronçon de la voie verte en cours de création en sortie Ouest du village puisse être achevée avant l'été ;

- A rappelé que le dossier pour la numérotation des maisons du village intra muros est bien toujours en cours et qu'il souhaite que les numéros puissent être apposés sur les bâtiments concernés par les soins des services techniques municipaux avant la saison touristique estivale ;

- enfin a précisé qu'autorisation de prolongation de séjour a été donnée jusqu'au 2 mai 2019 au groupe des Gens du voyage actuellement installé sur le tènement communal des Rossets en accord avec le SYMAGEV.

**Vu le Maire,
Jean-François KUNG**

